

**Conseil communal de Prilly – Interpellation
relative à
la reproduction dans des documents publics
de l'œuvre de Monsieur Philippe Geluck « Le chat »**

Tout le monde le sait et tout le monde s'en amuse. Notre Municipalité est fan de Philippe Geluck et de son « Le chat »

Depuis des années « Le chat » est régulièrement présent dans des présentations diverses et maintenant aussi dans des documents officiels tels que Prill'héraut et Rapport de gestion de la Municipalité, qui finalement se retrouvent aussi sur internet.

Parfois la motion © Geluck figure à côté du dessin.

Je souhaite que la municipalité nous informe en répondant aux questions suivantes :

Question 1 :

Les dessins de « Le chat » sont-ils déjà tombés dans le domaine public ?
Dans la négative, qui est détenteur des droits liés aux dessins de « Le chat » ?

Question 2 :

Dans le cas où « Le chat » ne serait pas libre de droit, est-ce que le détenteur de ces droits fait partie du réseau de relations de la Municipalité ?

Question 3 :

Toujours dans le cas où « Le chat » ne serait pas libre de droit, la Municipalité est-elle autorisée à utiliser ces dessins dans des documents officiels, publiques et publiés sur internet ?
Et combien ces droits ont-ils coûté ?

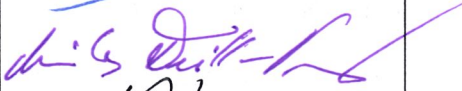
Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et d'y répondre avec toute la clarté que le Conseil communal et les contribuables peuvent attendre.



20 avril 2021

Fabien Deillon

Et consorts :

Nom	Prénom	Signature
Hanisch	Youri	
FAVRE	Jean-Jacques	
Deillon-Verner	Monique	
Sauzy	Roger	
Boldée	Lixiv	
Fichtenberger	Claudio	

Interpellation